



274213 - Le fait de manger après le premier appel à la prière du matin sur la base d'un doute portant sur l'exactitude du moment de l'appel.

question

Il y a une divergence à propos de la fixation de l'heure de la prière de l'aube. Hier, ma mère a éprouvé une intense soif lors du lancement de l'appel à ladite prière. J'ai interrogé mon frère et il m'a dit qu'elle peut boire en suivant l'avis d'un grand cheikh salafiste d'Egypte selon lequel l'heure retenue pour cette prière (là-bas) n'est pas exacte. Le cheikh et ses adeptes continuaient de manger pendant dix minutes après le lancement de l'appel à la prière. Mon frère a souvent répété (cet avis) mais il ne se souvient pas du nombre de jours (au cours des quels il l'a appliqué).. Que doivent faire mes frère et mère?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le jeûne consiste essentiellement à s'abstenir de tout ce qui lui est incompatible du début de l'aube jusqu'au coucher du soleil selon la parole du Très-haut: **mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit.** (Coran,2:187)

Ce qui compte c'est l'entrée de l'aube. Celui qui ne l'a pas constatée avec certitude peut continuer à manger. Il en est de même si on sait que le muezzin lance son appel à la prière avant l'heure juste ou si on en doute. Dans ce cas, on peut continuer de manger jusqu'au moment où l'on est sûr de l'arrivée de l'heure. Par précaution, il vaut mieux s'abstenir de manger dès qu'on entend l'appel à la prière.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) fut interrogé en ces termes: **Comment la loi religieuse juge celui qui mange et boit après avoir entendu l'appel à la prière du**



matin?

Voici sa réponse: « Le devoir du croyant est de s'abstenir de tout ce qui rompt le jeûne , donc de cesser de manger de boire et de commettre d'autres actes (incompatibles avec le jeûne) dès qu'il constate l'entrée de l'aube, s'il s'engage dans un jeûne obligatoire comme celui de Ramadan ou un jeûne répondant à un vœu ou entrepris à titre expiatoire, conformément à la parole d'Allah le Puissant et Majestueux : **mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit.**Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit. (Coran 2:187).

Quand on entend l'appel à la prière et sait qu'il s'agit de celui qui annonce la prière du matin, on doit s'abstenir (de tout ce qui est incompatible avec le jeûne). Si le muezzin a l'habitude de faire son appel avant l'aube, on n'est pas tenu de commencer l'abstinence car il est permis de manger et de boire jusqu'à l'aube.

Si on ne connaît pas l'état du muezzin et ne sait pas s'il a lancé son appel avant ou après l'entrée de l'aube, il vaut mieux s'abstenir dès l'entente de l'appel, par précaution. Il n'y a aucun mal à manger ou à boire pendant le déroulement de l'appel si on ne sait pas que l'aube est entrée.

Il est bien connu que celui qui vit dans une ville bien éclairée ne peut pas connaître l'entrée de l'aube par constat visuel. Mais il doit prendre une précaution et se servir d'un calendrier qui fixe les heures exactes de l'entrée de l'aube, en application de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Délaisse ce qui t'inspire le doute pour ce qui ne te l'inspire pas.** et sa parole: **Celui qui évite les choses suspectes sauve sa foi et son honneur.** Allah est le garant de l'assistance.» Extrait de Réponses de Ramadan recueillies par Ashraf Abdoul Ghani (p.201).

Cela étant, si votre mère et votre frère suivent l'avis d'une personne de confiance qui affirme que l'appel en question précède l'aube authentique et s'ils mangent en se fondant sur un tel avis, ils n'encourent rien pour leur pratique du passé, et leur jeûne est valide. Pour le futur, ils doivent s'abstenir dès l'entente de l'appel car l'erreur dans la confection des calendriers est l'objet d'un débat interminable, notamment quant il s'agit d'en fixer la marge. Il est plus prudent pour le jeûneur de commencer son abstinence dès qu'il entend l'appel à la prière et il est plus prudent



encore de situer celle-ci à un peu plus de 20 minutes plus tard.

Allah le sait mieux.